



Publicité de la clôture de la liquidation d'une société : dépôt de deux actes

Fiche pratique publié le 02/02/2017, vu 618 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

La clôture de la liquidation de la société donne lieu au dépôt au greffe des comptes de clôture et de la décision des associés sur ces comptes. Le dépôt de cette seule décision ne suffit pas, même si elle intègre les comptes.

Les comptes de clôture de la liquidation amiable d'une société établis par le liquidateur doivent être déposés au greffe du tribunal de commerce. Leur est jointe la décision des associés statuant sur ces comptes, sur le quitus de la gestion et la décharge du mandat du liquidateur ([C. com. art. R 237-7](#)).

Il en ressort clairement, estime le Comité de coordination du registre du commerce et des sociétés (RCS), que la formalité porte sur deux actes distincts : d'une part, les comptes établis par le liquidateur et soumis aux associés ; d'autre part, la décision des associés sur ces comptes.

Il n'est donc pas possible de satisfaire à cette formalité par le dépôt unique d'une décision des associés intégrant les comptes définitifs du liquidateur. Ces comptes doivent figurer dans un acte distinct déposé avec la décision des associés, même si celle-ci en relate le contenu.

Pour rappel : ce dépôt conditionne la radiation de la société du RCS par le greffier. Le Comité a également précisé que la société ne peut pas être radiée si la décision des associés sur les comptes ne donne pas quitus de sa gestion au liquidateur ou ne le décharge pas de son mandat (Avis CCRCS 2015-01 du 5-2-2015).

Avis CCRCS 2016-022 des 18-10 et 2-12-2016 mis en ligne le 23-12-2016

http://www.assistant-juridique.fr/comment_dissoudre_sarl.jsp

A lire :

- [Dissoudre une SARL](#) **NOUVEAU**
- [Dans quels cas faut-il dissoudre une SARL ?](#)
- [Dissolution d'une SARL : la nomination du liquidateur](#)
- [Dissolution d'une SARL : les pouvoirs du liquidateur](#)
- [Dissolution d'une SARL : les obligations du liquidateur](#)
- [Dissolution d'une SARL : la responsabilité du liquidateur](#)
- [Dissolution d'une SARL : le maintien puis la disparition de la personne morale](#)
- [Dissolution d'une SARL : la clôture de la liquidation](#)
- [Dissolution d'une SARL : le partage de l'actif net](#)
- [Dissoudre une SARL : les formalités](#)
- [Dissolution d'une SARL : régime fiscal](#)

- [Dissolution et cessation des paiements](#)